



élagage arbre propriété privée

Par **jama**, le **27/08/2016** à **08:55**

Bonjour, je souhaiterais savoir si c'est à moi ou France télécom qui doit élaguer l'arbre sur ma propriété sachant que 3 fils télécom le traverse en plein milieu. Cet arbre est centenaire (chêne).rnMon voisin ce plein également que des feuilles tombent dans sa piscine et exigent l'élagage. Quels sont mes devoirs et mes droits ?rnmerci

Par **amajuris**, le **27/08/2016** à **12:22**

bonjour,rnc'est en principe à france telecom de faire l'élagage pour préserver son réseau quand il le juge nécessaire.rnconcernant les feuilles de votre arbre qui tombent chez votre voisin, on n'a pas encore trouvé le moyen d'empêcher les feuilles d'arbres de tomber tous les automnes y compris chez votre voisin.rnsi vous habitez dans un quartier "champêtre et forestier" les feuilles d'arbres qui tombent chez le voisin sont des inconvénients normaux de voisinage.rnvoir ce lien:rn<http://www.onb-france.com/actualites/quand-sinstalle-la-campagne-accepte-les-arbres>rnsalutations